



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 mars 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la résolution. Il traite des activités de la MINUK et de l'évolution de la situation au Kosovo (Serbie) du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 19 février 2007.

#### II. Évaluation politique

2. Mon Envoyé spécial pour le processus concernant le statut futur du Kosovo, Martti Ahtisaari, et son équipe ont poursuivi les consultations avec les autorités de Belgrade et de Prishtinë/Pristina ainsi qu'avec les acteurs internationaux au sujet d'éléments d'une proposition de règlement global concernant le statut futur du Kosovo. Il a soumis son projet de proposition aux parties le 2 février 2007, et les a invitées à engager un processus consultatif à ce sujet.

##### Situation politique

3. Le statut futur du Kosovo est resté la principale question politique au cours de la période considérée. L'annonce par mon Envoyé spécial le 10 novembre que la présentation aux parties de sa proposition de règlement serait reportée après le 21 janvier pour permettre la tenue d'élections parlementaires en Serbie a profondément déçu les Albanais du Kosovo. La réaction de la population a été dans l'ensemble mesurée, à l'exception d'une manifestation organisée par le mouvement d'autodétermination Vetevendosje le 28 novembre, « Journée du drapeau albanais », lors de laquelle environ 4 000 manifestants ont lancé des projectiles contre le siège du Gouvernement et le siège de la MINUK à Prishtinë/Pristina.

4. La proposition de règlement a été en règle générale bien reçue par les dirigeants albanais du Kosovo et par la population, qui ont toutefois fait part d'un certain nombre de préoccupations concernant par exemple la proposition de



démantèlement du Corps de protection du Kosovo (CPK) et de décentralisation. Des éléments radicaux d'Albanais et de Serbes du Kosovo ont rejeté la proposition, mais pour des raisons opposées. Le 10 février, le Vetevendosje a organisé une nouvelle manifestation contre le plan proposé, l'Équipe de négociation du Kosovo, la MINUK et le futur bureau civil international, avec clairement l'intention de créer un incident violent. Malheureusement, deux manifestants blessés à la tête par des balles en caoutchouc sont décédés à la suite de leurs blessures. Le Ministre des affaires intérieures de l'administration autonome et le responsable de la police de la MINUK ont démissionné peu après, tandis que le chef du Vetevendosje reste en détention en attendant son procès. Une enquête au sujet des circonstances du décès des deux manifestants ainsi qu'une enquête au sujet du Vetevendosje sont en cours. Bien que les actions du Vetevendosje ne soient guère soutenues par la population, l'absence persistante de clarté au sujet du statut du Kosovo, qui entrave le progrès social, économique et politique, crée un environnement fragile dont tirent parti les éléments radicaux.

5. L'Équipe de négociation, qui se compose du Président, du Président de l'Assemblée, et du Premier Ministre du Kosovo ainsi que des dirigeants des deux principaux partis de gouvernement et des deux principaux partis d'opposition, a maintenu son unité et s'est efforcée d'expliquer les propositions présentées ainsi que son rôle dans le processus de définition du statut futur du Kosovo. Elle s'est adressée à l'ensemble des communautés du Kosovo et a organisé un certain nombre de réunions au cours desquelles ont été débattus les effets des mesures de décentralisation envisagées sur les municipalités et les communautés. Ces efforts ont certes été utiles, mais devront être intensifiés au fur et à mesure du déroulement du processus. Bien que l'Équipe de négociation soit restée unie, certains de ses membres ont subi des pressions de plus en plus importantes de la part d'éléments radicaux qui ont de plus en plus critiqué l'Équipe pour sa participation au processus, en particulier après le report destiné à permettre les élections parlementaires en Serbie.

6. L'évolution de la situation politique au sein d'un certain nombre de partis politiques du Kosovo a également été à l'origine de pressions sur l'unité de l'Équipe de négociation. En particulier, la Ligue démocratique du Kosovo a organisé le 9 décembre 2006 des élections internes remportées par Fatmir Sejdiu. Toutefois, celui-ci étant Président du Kosovo, il a renoncé à son poste de dirigeant du parti comme exigé par le Cadre constitutionnel du Kosovo. Le candidat perdant, l'ancien Président de l'assemblée Nexhat Daci, qui avait remporté un nombre important de voix, a alors commencé à créer son propre parti. Jusqu'à présent, les effets de cette scission se font principalement sentir au niveau municipal. L'autre principal parti de gouvernement, à savoir l'Alliance pour l'avenir du Kosovo, connaît également une situation difficile étant donné que son chef, Ramush Haradinaj, doit être jugé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en mars pour crimes de guerre. Certains incidents isolés sont peut-être dus aux tensions entre partis politiques comme au sein de ces partis. Ainsi, le 28 janvier, un engin a explosé à l'intérieur des bureaux de la Ligue démocratique du Kosovo à Gjilan/Gnjilane, et le 20 décembre 2006, la police de la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) ont découvert une vaste cache d'armes dans la région de Pristina; trois membres de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo ont été arrêtés à la suite de cette découverte.

7. Les Serbes du Kosovo ont continué à ne participer que fort peu aux institutions politiques. Activement découragés par les autorités de Belgrade, les Serbes du

Kosovo membres de l'Assemblée et du Gouvernement n'ont pas siégé et le seul ministre serbe du Kosovo du Gouvernement, à savoir le Ministre des communautés et des retours, a été contraint de démissionner le 27 novembre sur la recommandation du Premier Ministre après qu'un audit a révélé des irrégularités financières et des malversations. Un autre Serbe du Kosovo fait actuellement fonction de Ministre par intérim. La participation de la communauté serbe du Kosovo aux institutions provisoires, que ce soit au niveau central ou au niveau local, reste très limitée. L'influence exercée par le Gouvernement serbe par l'intermédiaire du Centre de coordination pour le Kosovo, est particulièrement sensible dans le nord en raison du contrôle qu'il exerce sur les salaires et l'emploi dans les structures parallèles. Dans une large mesure, la réaction des Serbes du Kosovo à la proposition de statut dépend de la réaction des autorités de Belgrade. Les dirigeants des trois municipalités serbes du nord du Kosovo ont continué de refuser la plupart des contacts avec Prishtinë/Priština. Après avoir coupé tout contact politique, ces municipalités sont désormais totalement dépendantes du soutien financier de la Serbie, à l'exception d'un petit nombre d'Albanais du Kosovo et de projets financés par les Institutions provisoires.

### **Sécurité**

8. À l'exception de la violente manifestation du 10 février organisée par le mouvement Vetevendosje et d'une explosion le 19 février dans le centre de Prishtinë/Priština qui a endommagé trois véhicules des Nations Unies, la situation en matière de sécurité est restée de manière générale calme. Il n'y a eu qu'un nombre relativement peu important d'incidents potentiellement déstabilisateurs. La criminalité a diminué en 2006 par rapport à 2005 : moins 11 % en ce qui concerne les agressions contre les personnes; moins 10 % pour les attaques à main armée et moins 15 % pour les meurtres. Seules les atteintes aux biens ont sensiblement augmenté (plus 5 %). Pour leur part, les incidents potentiellement motivés par des raisons ethniques ont très fortement chuté (moins 70 %).

9. Le Vetevendosje et ses liens avec d'autres groupes tels que l'Association des anciens combattants, reste un motif de préoccupation. Il est probable que les groupes radicaux continueront d'exploiter tout mécontentement de la population lié aux propositions présentées par mon Envoyé spécial, ainsi qu'au retard pris par le processus de définition du statut futur du Kosovo. D'autres éléments marginaux pourraient chercher à tirer parti de cette situation pour provoquer des violences interethniques dans leurs seuls intérêts. Les risques d'une action soudaine et violente de la part de dirigeants politiques radicaux au nord de l'Ibar, et les réactions qui pourraient en résulter dans le reste du Kosovo, sont fortement préoccupants. Certains dirigeants serbes du Kosovo ont prononcé des déclarations sous-entendant la possibilité d'initiatives unilatérales en réaction à la décision qui sera prise au sujet du statut futur du Kosovo.

### **Normes et intégration européennes**

10. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a poursuivi l'adoption des normes. Le document de référence de base à ce sujet, à savoir le plan d'application des normes pour le Kosovo de 2004, a été remplacé par le plan d'action pour un partenariat européen, approuvé par le Gouvernement en août 2006. Les 109 normes contenues dans le plan original ont été intégralement reprises dans le plan d'action, mais les mesures convenues en 2004 ont été révisées pour tenir compte des défis

actuels ainsi que des objectifs en matière de normes et des priorités du plan d'action. De ce fait, la coordination en matière de norme dépend désormais principalement de l'Agence pour l'intégration européenne, et le plan d'action pour un partenariat européen constitue le principal document de référence pour l'intégration. Celle-ci devrait rester dans les années à venir l'une des priorités du Gouvernement du Kosovo et par conséquent les principes sur lesquels repose le programme de normes devraient rester valides après la liquidation de la MINUK.

### **Décentralisation**

11. La décentralisation reste un sujet de divergence du processus concernant le statut futur du Kosovo. Bien que l'Équipe de négociation ait intensifié ses activités d'information auprès des municipalités pour expliquer les propositions présentées, elle a été critiquée par les populations, des zones concernées comme d'autres zones, qui la considèrent comme un moyen d'assurer le contrôle des autorités de Belgrade sur les zones à majorité serbe du Kosovo. À ces problèmes politiques viennent s'ajouter des difficultés pratiques concernant la constitution des unités municipales pilotes, en particulier le recrutement et la formation de personnel qualifié et l'obtention des financements nécessaires. À l'issue d'une évaluation récente, le Gouvernement a décidé, compte tenu des problèmes rencontrés par ces unités pilotes pour exercer leurs nouvelles compétences, que leur transformation en municipalité à part entière devrait être reportée à juillet 2007.

12. Par ailleurs, la création de nouvelles municipalités devrait être synchronisée avec la tenue des élections municipales, qui ont été reportées en raison du processus concernant le statut futur du Kosovo. Le Gouvernement suit de près la façon dont les unités municipales pilotes utilisent leurs nouvelles compétences en vue de leur en transférer d'autres encore. Les difficultés rencontrées, aussi bien par le Gouvernement que par les municipalités d'accueil, montrent que la mise en œuvre de nouvelles mesures de décentralisation, telles que celles qui figurent dans la proposition de règlement, nécessitera un temps et des ressources considérables ainsi qu'un soutien international très important.

### **Patrimoine culturel et religieux**

13. Le nombre d'incidents concernant des églises orthodoxes serbes a été peu élevé au cours de la période considérée, et il s'agissait pour l'essentiel de vols. Cette forte réduction du nombre d'incidents s'explique par une augmentation des patrouilles de la police sur les sites du patrimoine culturel orthodoxe serbe. En janvier, la MINUK a dû faire pression sur les Institutions provisoires afin qu'elles détruisent les constructions illégales à proximité du monastère orthodoxe serbe de Visoki Deçan/Decani. Les Institutions provisoires prévoient toujours cependant de construire à proximité de ce monastère une route de liaison avec le Monténégro qui traversera la zone spéciale créée pour protéger ce site du patrimoine mondial. Le 6 novembre 2006, mon Représentant spécial, Joachim Rucker, a promulgué la loi sur le patrimoine culturel qui permettra de réviser la législation en fonction des dispositions futures concernant le statut du Kosovo.

14. La reconstruction des églises orthodoxes serbes endommagées ou détruites au cours des violences de mars 2004 s'est poursuivie. De très importants travaux ont été réalisés entre août et décembre 2006 sur sept sites sous la direction de la Commission chargée de la reconstruction présidée par le Conseil de l'Europe. Le

plan de travail de la Commission pour 2007 prévoit la poursuite des travaux sur ces sites et le début des travaux sur 13 sites supplémentaires. Le mémorandum d'accord signé le 11 septembre 2006 par l'UNESCO et la MINUK, qui met en place un cadre général pour l'exécution de projets financés par les contributions annoncées lors de la conférence des donateurs de l'UNESCO en 2005, a été suivi de la signature, le 29 janvier 2007, d'un nouveau mémorandum d'accord afin de pouvoir utiliser pour ces projets la contribution de 1 million de dollars du Gouvernement des États-Unis. L'UNESCO devrait entreprendre rapidement les travaux sur les sept sites sélectionnés, où se trouvent notamment des monuments ottomans et orthodoxes.

### **Dialogue**

15. Deux des quatre groupes créés pour mener le dialogue sur des questions techniques entre les autorités de Prishtinë/Pristina et de Belgrade sont restés dormants au cours de la période. Toutefois, le Groupe de travail des personnes disparues a tenu deux séances à huis clos les 7 décembre 2006 et 7 février 2007 alors que le Sous-Groupe de travail de la médecine légale a organisé des conférences téléphoniques toutes les quatre à six semaines. Le Sous-Groupe de travail technique du Groupe de travail des retours a tenu sa première réunion le 12 décembre 2006 à Prishtinë/Pristina et a pu sortir de l'impasse créée par les interprétations fortement divergentes de la portée du Protocole sur les retours signé en 2006. La coopération avec les autorités de Belgrade dans le domaine culturel a porté sur l'échange d'œuvres d'art et la restitution de documents et de pièces archéologiques.

### **Retours**

16. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les retours, qui sont restés peu nombreux, sont toujours l'absence de possibilités économiques, les incertitudes quant au statut futur du Kosovo et, dans une bien moindre mesure que par le passé, la sécurité. Le déficit de financement de 15,4 millions d'euros par rapport aux besoins a également eu une incidence. Les municipalités sont de mieux en mieux à même d'exécuter elles-mêmes certains éléments des projets de retours, ce qui rend ces projets à la fois plus viables et moins coûteux. Après le changement intervenu à sa tête, le Ministère des communautés et des retours a poursuivi ses activités de restructuration, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des audits réalisés en 2006. Le manque de ressources concerne 18 projets approuvés qui, tous, soit ont été réévalués avec les parties prenantes, soit sont en cours de réévaluation afin d'en réduire le coût. La coopération entre les Institutions provisoires et le Gouvernement serbe s'est poursuivie au niveau local, notamment en matière humanitaire.

17. En 2006, 3 598 personnes ont été rapatriées contre leur volonté par les pays hôtes. La question des retours est en passe d'être transférée aux Institutions provisoires. Quatre-vingt-dix mille autres Kosovars sont susceptibles d'être expulsés vers le Kosovo, ce qui ne rend que plus urgent la mise en œuvre du plan de réintégration du Gouvernement/de la MINUK.

### **Économie**

18. Un certain nombre de faits marquants sont intervenus au cours de la période considérée. La première version de la stratégie et du plan de développement du

Kosovo a été terminée à la fin décembre 2006, bien qu'il reste encore un travail important à réaliser afin de classer les priorités et de formuler des projets concrets et chiffrés. Une fois finalisés au premier semestre de 2007, cette stratégie et ce plan, dont l'objectif primordial consiste à renforcer l'impact des politiques publiques et l'efficacité de la dépense publique, constitueront un cadre stratégique définissant les projets à financer en priorité par les autorités et les donateurs.

19. Le 19 décembre 2006, la MINUK a signé, au nom du Kosovo, l'accord élargi de zones de libre-échange en Europe centrale qui regroupe l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Moldova, le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la MINUK au nom du Kosovo. Cet accord se traduira par une libéralisation et une simplification des relations commerciales entre les parties, qui auront ainsi accès à un plus vaste marché.

20. Deux projets importants dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, respectivement, ont progressé : le 4 décembre, le Ministère de l'énergie et des mines a annoncé que 10 entreprises avaient fait part de leur intérêt pour le projet de développement du secteur énergétique, qui prévoit la construction d'une nouvelle centrale électrique. Les quatre entreprises qui répondent aux critères d'éligibilité seront invitées à soumettre des propositions détaillées. L'accord de dons de la Banque mondiale, d'un montant de 8,5 millions de dollars, pour la fourniture d'une assistance technique en vue de l'exploitation de la lignite pour la production d'électricité, a été signé le 13 décembre 2006. Dans le domaine des télécommunications, la période de soumission des offres pour le second réseau de téléphonie mobile, ouverte le 3 novembre 2006, a pris fin le 17 janvier 2007. Cinq offres ont été reçues, y compris de sociétés locales associées à des partenaires internationaux. L'évaluation de ces offres est en cours.

#### **Arrangements internationaux futurs et transition**

21. Les préparatifs et la planification du transfert des responsabilités de la MINUK à la fin du mandat de la Mission suite au règlement politique se sont intensifiées au cours de la période considérée. Ces préparatifs, qui restent l'une des principales priorités de la MINUK et de ses partenaires internationaux et locaux, sont effectués par cinq groupes de travail technique concernant l'état de droit, la gouvernance, l'administration civile, la législation, et l'économie et les biens. Les préparatifs se sont également poursuivis en ce qui concerne les questions constitutionnelles et les élections, hors de tout règlement politique éventuel. Les préparatifs, aussi bien politiques que techniques, de la transition ont progressé de manière satisfaisante. Mon Représentant spécial a continué de présider le groupe directeur local sur les arrangements internationaux futurs, qui se compose de représentants du Bureau de mon Envoyé spécial pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, des équipes de préparation du futur bureau civil international ainsi que de la future mission de l'Union européenne pour la politique en matière de sécurité et de défense. À l'heure actuelle, les préparatifs concernent le renforcement rapide des futures autorités internationales afin d'assurer une transition sans heurt. Par ailleurs, des représentants du Bureau de mon Représentant spécial pour le statut futur du Kosovo ont rencontré à plusieurs reprises à Vienne des représentants de la MINUK, de l'équipe de préparation du futur bureau civil international ainsi que de la future mission de l'Union européenne afin de leur présenter les détails des propositions du Bureau et d'examiner les mesures à mettre en œuvre.

### III. Observations

22. Au cours de la période considérée, comme d'une manière plus générale tout au long du processus concernant le statut futur, les institutions du Kosovo ont fait preuve de leur volonté d'appliquer les normes. Si, dans l'ensemble, les progrès ont été mitigés, et si les choses peuvent encore être améliorées, je me félicite de cet engagement qui s'est traduit par des mesures concrètes dans de nombreux domaines, en particulier des domaines revêtant une importance essentielle pour les communautés minoritaires du Kosovo. Je lance un appel aux dirigeants et aux institutions du Kosovo afin qu'ils réaffirment leur engagement et poursuivent leur action.

23. Il importe toutefois de reconnaître que de nouveaux progrès en ce qui concerne l'application des normes, ainsi que la consolidation durable de ce qui a déjà été réalisé, passent par la poursuite des avancées au sujet du statut futur et par des perspectives concrètes concernant ce statut.

24. Cela fait maintenant près de huit ans que dure la Mission intérimaire d'administration des Nations Unies, et le Kosovo comme sa population ont besoin d'avoir une vision claire de leur avenir. Je demande au Conseil de sécurité et à ses principaux membres de relever ce défi. Les progrès en vue d'une conclusion en temps voulu du processus concernant le futur statut politique du Kosovo et l'adoption d'une solution durable à cet égard devraient être une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale.

25. Cette solution doit assurer la stabilité du Kosovo et la coexistence pacifique de toutes les communautés. Le recours par des groupes extrémistes à la violence pour atteindre des objectifs politiques ne saurait être toléré et devrait être fermement condamné. Je note avec préoccupation que les manifestations violentes du 10 février à Prishtinë/Pristina ont malheureusement fait des victimes, et je demande aux organisateurs de faire preuve de retenue et de responsabilité et de mener leur action politique de manière pacifique.

26. Mon Représentant spécial et ses collaborateurs continueront à chercher à créer un environnement favorable à la poursuite du processus concernant le statut futur, que se soit en travaillant étroitement avec les dirigeants locaux de façon à gérer globalement la situation politique ou en préparant la transition vers les futurs arrangements internationaux une fois réglée la question du statut futur. Il est essentiel à cet égard qu'il continue d'être appuyé et soutenu par le Conseil de sécurité, le Groupe de contact, l'Union européenne et la communauté internationale en général.

27. La MINUK devra continuer à disposer de ressources suffisantes jusqu'au terme de son mandat, et je demande aux États membres de veiller que toutes les mesures nécessaires soient en place afin qu'elle dispose des ressources et du personnel dont elle a besoin pour s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil.

28. Je remercie mon Représentant spécial, Joachim Rucker, et le personnel de la MINUK pour leur attachement à l'Organisation. Leur dévouement et l'action qu'ils mènent de manière inlassable revêtent une importance toute particulière alors que la Mission se trouve dans une phase critique. Je tiens également à remercier la KFOR, nos partenaires au sein de la MINUK – l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres contributeurs pour leur engagement et leur soutien.

## Annexe I

### **Évaluation technique des progrès accomplis dans l'application des normes pour le Kosovo**

**Établie par le Représentant spécial  
du Secrétaire général pour le Kosovo,  
6 février 2007**

1. La période à l'examen a été dominée par le processus de règlement du statut. L'application des normes s'est néanmoins poursuivie et la transition du Plan d'application des normes pour le Kosovo au Plan d'action pour un partenariat européen est en bonne voie.

2. La mise en œuvre des points restants du programme regroupant les 13 objectifs prioritaires présentés au Gouvernement du Kosovo par le Groupe de contact international en juin 2006 a également continué.

#### **Mise en œuvre des 13 objectifs prioritaires dans le domaine de l'application des normes**

3. **Priorité 1.** Les lois sur la liberté religieuse, les langues et le patrimoine culturel ont été promulguées les 24 août, 20 octobre et 6 novembre 2006, respectivement.

4. **Priorité 2.** Le 15 décembre, le Conseil décisionnel de la MINUK et des Institutions provisoires d'administration autonome a déclaré que les travaux de reconstruction des bâtiments endommagés en mars 2004 à Svinjarë/Svinjare, menés sous la direction du Corps de protection du Kosovo (CPK), étaient terminés. Une commission du génie établie par la MINUK, les Institutions provisoires d'administration autonome et le Corps de protection du Kosovo a décrété que tous les logements pouvaient être habités. Toutefois, les propriétaires serbes du Kosovo déplacés ont décidé de ne pas revenir. De ce fait, malgré la multiplication des patrouilles effectuées par le Service de police du Kosovo (SPK), certaines maisons inhabitées ont été cambriolées, ce qui a nécessité de faire de nouvelles réparations mineures. La commission a conseillé de ne procéder à d'autres réparations qu'à condition que les propriétaires s'engagent à se réinstaller immédiatement dans leur logement, faute de quoi les maisons inoccupées resteraient exposées aux intempéries et à d'autres dangers et devraient de nouveau être remises en état. Dans la même logique, le Gouvernement du Kosovo n'a pas entrepris la réfection des 24 biens commerciaux dont les dossiers sont en suspens.

5. **Priorité 3.** À l'issue du projet pilote initialement mené dans la région de Prishtinë/Priština, l'Office kosovar des biens immeubles a étendu le programme de locations à l'ensemble des 5 247 biens résidentiels qu'il administre actuellement. Au 31 janvier, 1 402 propriétaires de biens immeubles participaient à ce programme. À l'heure actuelle, 40 occupants versent un loyer, et 23 490 euros ont été collectés. En outre, en janvier, les premières opérations d'expulsion ont été menées à l'encontre de 12 occupants qui refusaient de payer leur loyer, et l'Office kosovar des biens immeubles a lancé une campagne d'information dans le but de trouver de nouveaux locataires.

6. **Priorité 4.** Parmi les décisions prises par la Direction du logement et des biens immeubles et par la Commission des litiges relatifs au logement et aux biens immeubles, 672 doivent encore être mises en œuvre (on en dénombrait 1 150 au mois de novembre), ce qui devrait être fait d'ici à la fin du mois de mars. L'Office kosovar des biens immeubles et la police continuent de coopérer de manière satisfaisante.
7. **Priorité 5.** Le 1<sup>er</sup> janvier, les compétences concernant la fourniture de services de transport humanitaire par train et par autobus aux communautés minoritaires, y compris le budget de 2 675 000 euros, ont été transférées de la MINUK au Ministère des transports et des communications. Les premiers contrôles effectués révèlent que les membres des communautés minoritaires continuent d'utiliser le service d'autobus humanitaires et en sont globalement satisfaits.
8. **Priorité 6.** En application de l'accord conclu avec la MINUK le 30 juin 2006, le Gouvernement a alloué des fonds aux projets relatifs aux retours.
9. **Priorité 7.** Le 16 janvier, le Premier Ministre, le Ministre de la justice, le Président de la Cour suprême et le Procureur général ont publié une déclaration commune dans laquelle ils demandaient aux témoins des émeutes du mois de mars de coopérer avec la police et indiquaient les divers moyens à la disposition du public pour faire parvenir des informations à celle-ci. D'après les chiffres communiqués le 10 janvier par le Bureau de l'administration judiciaire du Conseil judiciaire du Kosovo concernant les affaires liées aux événements de mars 2004, les tribunaux locaux, à l'exception des tribunaux de police, ont ouvert 326 procédures pénales, qui ont donné lieu à 200 actes d'accusation, qui ont eux-mêmes débouché sur 134 condamnations. Vingt-neuf affaires font encore l'objet d'une enquête. Ces chiffres ne représentent qu'une très faible variation par rapport à la période précédente. Les tribunaux internationaux ont inculpé 31 prévenus, dont 26 ont été reconnus coupables et 4 sont en train de passer en jugement ou attendent d'être jugés; 13 nouveaux procès sont en préparation. L'unité de police spécialisée qui a été créée en 2006 pour traiter ces affaires relatives aux événements du mois de mars 2004, poursuit la constitution d'une base de données exhaustive. Le 14 décembre, la police a procédé à une nouvelle arrestation, celle d'une femme accusée de coups et blessures et d'incendie volontaire.
10. **Priorité 8.** Le 1<sup>er</sup> septembre, le Ministère des services publics a publié une instruction administrative définissant les règles et procédures de vérification par l'administration centrale de l'utilisation des langues officielles. Le Gouvernement a également produit le premier CD-ROM contenant toutes les décisions et réglementations gouvernementales dans les langues officielles, dont des copies ont été distribuées aux différents ministères et municipalités.
11. **Priorité 9.** Une commission spéciale a examiné 31 demandes d'aide financière au titre du Fonds pour les médias des communautés minoritaires; 11 médias ont été retenus et les subventions ont été versées le 11 juillet 2006.
12. **Priorité 10.** Les 17 nouveaux postes de police sous-municipaux créés le 6 septembre 2006 par le chef de la police et le Ministre de l'intérieur sont maintenant en place, y compris les deux qui se trouvent dans des communautés dont les membres avaient initialement indiqué ne pas souhaiter leur présence.
13. **Priorité 11.** Le Directeur de l'Agence de lutte contre la corruption a été nommé par l'Assemblée le 17 juillet.

14. **Priorité 12.** Le Conseil de la Commission indépendante des médias a été établi le 28 août 2006, et il remplace désormais le Commissaire temporaire aux médias. Le 11 janvier, l'Assemblée du Kosovo a nommé deux membres de la Commission de recours des médias, achevant ainsi la mise en place de tous les organes nécessaires au bon fonctionnement du Conseil de la Commission indépendante des médias.

15. **Priorité 13.** Les commissions de l'Assemblée sont saisies du projet de loi portant modification de la loi sur les marchés publics, qui doit être examiné en deuxième lecture.

### **Fonctionnement des institutions démocratiques**

16. On dénombre au Kosovo 38 partis politiques enregistrés. Trois risquent d'être suspendus pour n'avoir pas présenté leur rapport financier semestriel. Si la formule en vigueur pour la distribution des fonds aux partis politiques est équitable, la loi sur le financement des partis politiques doit toutefois être modifiée, de sorte que cette distribution ne soit pas discriminatoire à l'égard des partis ayant des sièges réservés.

17. Le Gouvernement continue de garder en fiducie les traitements des Serbes du Kosovo qui ont cessé d'émerger au budget des Institutions provisoires d'administration autonome. Une procédure simplifiée a été mise en place en vue de leur réintégration après que des plaintes ont été déposées concernant des retards imputables à la procédure suivie à l'échelon municipal. Cinquante et un Serbes du Kosovo ont été réintégrés et ont touché l'intégralité de leurs arriérés de traitement.

18. La fonction publique emploie 68 460 personnes, dont 40 191 dans les administrations locales et 28 269 dans l'administration centrale. Parmi elles, 11,2 % appartiennent à des minorités.

19. Bien que le Ministère des finances et de l'économie ait publié le 10 août 2006 une instruction administrative sur la répartition équitable des financements, sur les 27 municipalités tenues de rendre des comptes en la matière au 19 janvier, seules 16 avaient établi le plan annuel relatif aux projets et aux dépenses en faveur des communautés minoritaires pour le budget de 2007. Le Ministère des finances et de l'économie a menacé les municipalités retardataires de sanctions. Il ressort du rapport du troisième trimestre de 2006 sur la répartition équitable des financements que 20 des 27 municipalités ont atteint ou dépassé leur objectif, ce qui constitue une légère amélioration par rapport au deuxième trimestre, où on en dénombrait 17. La municipalité de Zvečan/Zveçan n'a toujours pas présenté de rapport pour 2006, alors qu'elle a perçu des fonds provenant du budget global pour le Kosovo.

20. La loi sur les langues a commencé d'être appliquée, quoique avec un léger retard. En janvier, le Ministère des administrations locales a publié une instruction administrative définissant les mesures à prendre pour appliquer cette loi, notamment l'adoption de 10 lois subsidiaires. Une instruction administrative visant à préciser la composition et les compétences de la Commission linguistique est en train d'être élaborée.

21. Vingt-huit municipalités offrent des services linguistiques, 23 ont établi des groupes linguistiques et 5 ont embauché des interprètes/traducteurs. Zveçan/Zvečan et Glogoc/Glogovac n'emploient aucun interprète/traducteur. Les groupes ou les traducteurs travaillent efficacement dans 16 municipalités. Tous les ministères et la

plupart des municipalités sont désormais équipés pour l'interprétation simultanée, encore que dans 10 municipalités, ce matériel est sous-utilisé ou n'a pas été bien installé. La plupart des municipalités respectent pleinement ou partiellement les règles relatives aux langues en ce qui concerne les panneaux de signalisation routière et ceux utilisés dans les bâtiments municipaux.

**Fonctionnement des institutions démocratiques :  
les difficultés à surmonter**

22. Le fait qu'un grand nombre de Serbes du Kosovo refusent de coopérer avec les Institutions provisoires est toujours un problème majeur qui fait obstacle à toute progression vers l'intégration des communautés serbes du Kosovo dans la société.

23. Il est important et nécessaire de veiller à ce que la loi sur les langues soit effectivement appliquée. Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire. La Commission linguistique doit être mise sur pied.

24. Le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes doit continuer de mettre en œuvre sa stratégie à long terme visant à accroître le nombre de femmes au sein des Institutions provisoires et leurs responsabilités, en accordant une importance particulière aux municipalités ainsi qu'à l'application du mémorandum d'accord qu'il a conclu avec le Ministère des administrations locales.

25. Il faudrait s'efforcer plus fermement d'éviter la politisation de la fonction publique et des structures locales de gouvernance. Dans deux municipalités au moins (Malishevë/Mališevo et Gjilan/Gnjilane), des divisions politiques empêchent le bon fonctionnement de l'assemblée municipale et d'autres organes municipaux.

26. Le Bureau du Journal officiel est toujours dépourvu d'une approche systématique de la publication des lois et textes d'application ainsi que d'une base de données et d'un index permettant d'accéder plus facilement aux nombreux instruments juridiques existants.

**État de droit**

27. La directive administrative nécessaire pour mettre en œuvre la procédure d'agrément en vue de reconduire les juges et les procureurs dans leurs fonctions a été promulguée à la fin de l'année 2006. Le mémorandum d'accord conclu entre l'Union européenne, la MINUK et le Bureau des États-Unis à Pristina ainsi que le descriptif du projet correspondant relatif au financement et à la mise en œuvre de la procédure d'agrément sont désormais prêts à être signés. Parallèlement, la MINUK a poursuivi ses échanges avec le Conseil judiciaire du Kosovo à propos de la répartition entre divers tribunaux du Kosovo des 421 postes de juge et de procureur qui sont inscrits au budget.

28. Le transfert des compétences au Ministère de la justice se poursuit, la nouvelle étape étant le transfert des services de la gestion pénale, des personnes disparues et de la police scientifique et technique. La représentation des minorités dans ce ministère a légèrement baissé, passant de 15,16 % au cours de la précédente période considérée à 14,9 %, les nouvelles recrues étant pour la plupart albanaises. Il faudrait que les vacances de poste soient annoncées dans la presse en langue serbe.

29. Le Ministère de l'intérieur continue de renforcer ses capacités pour pouvoir se charger des migrations, du rapatriement, de la surveillance du Service de police du

Kosovo ainsi que de la préparation et de la gestion des interventions en cas d'urgence. Les minorités y sont représentées à hauteur de 9,4 %, contre 10,97 % au cours de la précédente période examinée, les nouvelles recrues étant pour la plupart albanaises. Les 64 postes vacants restants (sur 779) devraient être pourvus rapidement. Des femmes occupent 39,7 % des postes.

30. Le nombre d'affaires en attente dans les tribunaux civils est passé à 47 105, soit une augmentation de 2,46 %, au cours de la période à l'examen. Une stratégie est en train d'être élaborée pour réduire ce chiffre dans le domaine de l'immobilier et dans d'autres affaires civiles, et elle devrait être au point d'ici à la fin du mois de février. Parmi les solutions envisageables figurent la réforme de la législation, le contrôle des affaires civiles, la réaffectation des juges, l'amélioration de la signification des assignations à comparaître, le règlement des affaires concernant les biens immobiliers qui ont été suspendues et l'amélioration de la gestion des affaires.

31. Le 27 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général a nommé 12 personnes à des postes dans le système judiciaire kosovar. Cinq étaient issues de communautés sous-représentées. La représentation des personnes non albanaises est maintenant de 10,86 % chez les juges et de 9,09 % chez les procureurs. La représentation des femmes est de 26,83 % chez les juges et de 20,45 % chez les procureurs.

32. La mise en place du Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo se déroule comme prévu. En janvier, trois procureurs ont été retenus, et il faut maintenant que le Conseil judiciaire du Kosovo approuve leur désignation et que le Représentant spécial du Secrétaire général procède à leur nomination. Si tel est le cas, le nombre de procureurs spéciaux au Kosovo passera de un à quatre.

33. La criminalité interethnique reste peu élevée, mais continue de faire la une des médias en langue serbe. Lorsqu'un officier du Service de police a été tué par balle le 3 janvier sur l'autoroute Priština-Mitrovica, à proximité du village de Babimovc/Babin Most, à prédominance serbe, des policiers ont perquisitionné 17 logements avec l'aide de la police de la MINUK, à la suite de quoi les médias se sont largement fait l'écho des allégations des villageois, selon lesquels un usage excessif de la force avait été fait. Les enquêtes menées par le Groupe de déontologie du SPK sous l'étroite surveillance des hauts responsables de la police de la MINUK n'ont jusqu'à présent fait apparaître aucune faute professionnelle de la part des policiers concernés.

34. Des comités locaux de sécurité publique ont été mis en place dans 13 communautés, sur les 17 initialement prévues. Les efforts se poursuivent dans les quatre communautés qui n'ont pas encore accepté l'établissement de tels comités.

35. Le SPK et l'Administration pénitentiaire du Kosovo continuent d'avoir une composition pluriethnique, les minorités représentant 16 % des effectifs de la police (dont 10,3 % de Serbes) et 14,35 % de ceux de l'Administration pénitentiaire (dont 10,65 % de Serbes). Les femmes représentent 13,54 % des effectifs de la police et 12,27 % de ceux de l'Administration pénitentiaire.

36. La Direction de la planification et du développement a été transférée de la MINUK au SPK le 31 décembre.

37. L'Agence de lutte contre la corruption est désormais opérationnelle, mais elle a subi des compressions budgétaires et il lui a fallu réduire ses effectifs à huit

personnes au lieu des 35 approuvées par l'Assemblée. Une campagne d'information de deux semaines sur la lutte contre la corruption a été organisée en décembre, au cours de laquelle a été diffusé le numéro d'une ligne de téléphone directe pour dénoncer anonymement des affaires de corruption. L'Agence a recueilli 105 allégations de corruption. En 2006, 24 personnes ont été arrêtées et une a été reconnue coupable de corruption. En outre, le 24 janvier, une affaire d'abus de confiance s'est soldée par une condamnation à deux ans d'emprisonnement et par une peine avec sursis. L'enquête se poursuit dans l'affaire du détournement d'une somme de 236 500 euros destinée à l'achat d'une voiture blindée; destinée au Bureau du Président de l'Assemblée du Kosovo (sous la précédente présidence), payée mais jamais livrée. Trois suspects ont été arrêtés, dont deux personnes travaillant à l'Assemblée.

#### **État de droit : les difficultés à surmonter**

38. Il faut poursuivre les efforts pour mettre les témoins à l'abri de toute intimidation. La législation sur la protection des témoins est sur le point d'être achevée. Les résultats de l'évaluation finale du programme de protection des témoins du Kosovo qu'ont menée les États-Unis et l'Union européenne devraient être communiqués au cours de la prochaine période examinée, ce qui permettra d'obtenir des fonds auprès des donateurs ainsi qu'un soutien financier pour appuyer tout futur programme de protection des témoins au Kosovo.

39. Il faut redoubler d'efforts en vue d'accroître le nombre de membres de communautés sous-représentées parmi les juges et les procureurs.

40. La mise en œuvre du système informatique de gestion des affaires a pris beaucoup de retard et nécessite des efforts plus importants. Les juges, les procureurs et les auxiliaires de justice doivent être encouragés à utiliser ce système.

41. Le Gouvernement doit veiller à ce que l'Agence de lutte contre la corruption soit entièrement opérationnelle. Tous les ministères devraient nommer des personnes chargées de repérer d'éventuelles affaires. L'Agence doit commencer à recueillir auprès des membres de l'Assemblée, des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères, du système judiciaire et de la police des déclarations de patrimoine, et les examiner. À cet égard, les ministères doivent communiquer la liste de leurs hauts fonctionnaires.

42. Il faut régler dans les plus brefs délais les problèmes qui font obstacle au transfert des compétences en matière d'état civil du Ministère des services publics au Ministère de l'intérieur. Le fait que les départements des services d'immatriculation et de l'état civil soient encore soumis au contrôle opérationnel de deux ministères distincts est contraire au cadre réglementaire et juridique en place.

#### **Liberté de circulation**

43. Le 23 janvier, l'autobus humanitaire à l'intention des minorités a transporté des Serbes du Kosovo depuis Rahovec/Orahovac jusqu'à Zveçan/Zvečan et Graçanicë/Gračanica avec des plaques d'immatriculation « KS » et sans l'emblème de l'ONU ni escorte pour la première fois depuis sept ans.

44. La police continue de considérer que la situation au plan de la sécurité est stable mais fragile. Des enquêtes périodiques conduites par le Service de police du Kosovo (SPK) ont montré que plus de 90 % des minorités se rendent à l'extérieur de

leur zone de résidence et que leur perception de leur liberté de circulation demeure bonne (92-98 % des personnes interviewées). À titre d'exemple, les Serbes du Kosovo et de Serbie se sont rendus en voiture particulière sans escorte au monastère de Visoki Dečani pour célébrer la fête de Saint Stefan le 24 novembre.

45. Toutefois, le minage de la ligne de chemin de fer qui relie Fushë Kosovë/Kosovo Polje à Mitrovicë/Mitrovica, le jet de pierres sur un autocar transportant des Serbes du Kosovo à Shtërpçë/Štrpce en décembre et la construction d'un barrage routier en novembre, où un autocar transportant des Serbes du Kosovo a été retenu, montrent qu'il reste des progrès à accomplir.

46. Les escortes continuent d'être réduites. Selon les dernières estimations de la police, moins de 1 % des personnes appartenant aux minorités qui se déplacent au Kosovo demandent à présent à être escortées. Les points de contrôle sont à présent rares au Kosovo.

47. Les dirigeants du Kosovo, de manière générale, continuent de parler contre la violence. À la suite d'une attaque menée contre un résident serbe à Klinë/Klina le 29 décembre, le Président de l'Assemblée municipale a condamné l'attaque. Il n'y a pas eu de déclaration publique du gouvernement central, mais le Premier Ministre a reçu une délégation de rapatriés citoyens serbes du Kosovo de Klinë/Klina, accompagné par le Président de l'Assemblée municipale, et il s'est engagé à appuyer leur réintégration.

#### **Liberté de circulation : les défis à relever**

48. Le gouvernement central doit montrer la voie pour ce qui est de condamner les crimes violents où qu'ils se produisent, en faisant fond sur son bon comportement de ces dernières années.

49. Le Ministère des transports et des communications doit mettre en œuvre une procédure consultative pour choisir les prochains itinéraires des cars humanitaires.

#### **Retours durables et droits des communautés**

50. Le 27 novembre, le Ministre des communautés et des retours, Slaviša Petković, a démissionné à la suite de nombreux mois de critiques formulées par la communauté internationale. Le Secrétaire permanent Branislav Grbić a été nommé ministre par intérim et a rapidement établi une relation plus productive avec la communauté internationale, montrant qu'il s'engageait à maîtriser le processus de retour. Il a lancé la restructuration du Ministère, qui n'avait que trop tardé, ce qui permettra de reprendre les transferts de compétences de la MINUK au Ministère, qui avaient été reportés.

51. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 1 608 membres de minorités (593 Serbes) sont rentrés volontairement dans leur foyer en 2006, les chiffres les plus faibles concernant le retour de membres de minorités enregistrés depuis 2001 et concernant le retour de Serbes du Kosovo depuis qu'un suivi approprié a été mis en place en 2000. Ces chiffres peu élevés sont dus en partie à la mauvaise gestion du budget du Ministère des communautés et retours durant les dernières années.

52. Le déficit budgétaire actuel, qui s'élève à 15 400 000 euros pour 18 projets de retour multisectoriels organisés demeure le principal obstacle aux retours. Dans le

budget de 2007, 5 200 000 euros ont été affectés aux projets de retours. Le Ministère des communautés et retours a indiqué qu'il mettrait l'accent sur les retours individuels – une stratégie de déplacement plus efficace et plus viable sur le plan économique.

53. Durant la période considérée, des projets de retour ont été menés à bien à Siga/Sigë, Brestovik et Ljevoša/Levosha (Pejë/Peć) et Babush i Serbëve/Srpski Babuš (Ferizaj/Uroševac) pour respectivement 40 et 74 familles de Serbes du Kosovo. Un autre projet concernant 27 familles a été mené à bien à Klinafc/Klinavac, faisant de Klinë/Klina la première municipalité du Kosovo à mettre pleinement en œuvre un projet relatif aux retours.

54. À deux occasions distinctes, les municipalités de Kaçanik/Kaçanik et Shtime/Štimlje ont empêché des personnes déplacées de participer à des visites devant leur permettre de s'informer et de voir, alléguant qu'elles avaient pris part à des crimes de guerre.

55. Les autorités de Belgrade continuent de coopérer avec les structures municipales concernant certains projets relatifs aux retours. Celui concernant des retours à Llugë/Lugovo et Gjurakovc/Djurakovac (Istog/Istok) se poursuit et le Comité de planification, d'urbanisation et de construction de Prishtinë/Priština a approuvé l'affectation de terres au projet Novi Badovac II/Badoci i Ri II.

56. À la suite du recrutement de neuf employés de la Direction de la gestion des frontières, de l'asile et des migrations du Ministère de l'intérieur, le rythme du transfert des compétences dans le domaine du rapatriement devrait s'accélérer.

#### **Retours durables et droits des communautés : les défis à relever**

57. Le Ministère des communautés et des retours doit poursuivre sa restructuration en s'attachant à donner suite aux recommandations formulées à l'issue des audits effectués en 2006, mesure nécessaire pour s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en ce qui concerne la gestion de son budget.

58. Vu que l'on estime que 90 000 Kosovars seraient déportés et rentreraient au Kosovo, le Gouvernement et la MINUK doivent mettre en œuvre le plan conjoint pour répondre à leurs besoins en matière de réintégration et procéder au transfert de compétences aux institutions provisoires.

59. Le Gouvernement doit faire en sorte que les municipalités assument leurs obligations s'agissant de promouvoir les retours, notamment pour ce qui est d'entamer un dialogue avec les personnes déplacées.

#### **Économie**

60. Les premières indications donnent à penser que les dépenses au titre des traitements et salaires en 2006 ont été en grande partie en harmonie avec l'examen effectué au milieu de l'année. Toutefois, les dépenses totales en 2006 étaient inférieures de 10,1 % au montant inscrit au budget, principalement du fait de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des projets d'équipement. Une partie de ces crédits ont été reportés sur le budget de 2007, qui a été promulgué le 28 décembre, le montant des dépenses autorisées s'élevant à 717 500 000 euros.

61. Les municipalités septentrionales de Zubin Potok, Zveçan/Zvecan et Leposavic/q ayant refusé de participer au processus budgétaire de 2007 durant l'été

2006, elles ne peuvent recevoir les crédits qui avaient été inscrits pour elles pour 2007 au titre du règlement 2006/61 de la MINUK. Le Ministère des finances et de l'économie est en contact avec ces municipalités et leur a proposé de les aider à appliquer le Règlement budgétaire de 2007, condition indispensable pour recevoir les crédits inscrits au budget.

62. Le gel du recrutement imposé par le Gouvernement en septembre 2006 conformément aux recommandations du Fonds monétaire international se poursuivra en 2007. Toutefois, l'absence de progrès au niveau de la réforme de la fonction publique et de la réduction des effectifs aura pour effet d'accroître la masse salariale inscrite au budget d'environ 1,4 % en 2007. La date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2007 fixée par le Ministère des finances et de l'économie pour que les municipalités réduisent d'un pourcentage donné les effectifs de leur personnel n'a pas été entièrement respectée. Dans certaines municipalités (Viti/Vitina, Fushë Kosovë/Kosovo Polje, Istog/Istok, Lipjan/Lipljan et Ferizaj/Uroševac), les communautés minoritaires ont été touchées de façon disproportionnée et à Viti/Vitina, 24 des 36 employés licenciés étaient des femmes.

63. Le Bureau de la statistique du Kosovo a travaillé à corriger l'ensemble de sa série des prix à la consommation, qui est examinée à l'heure actuelle par le FMI avant d'être publiée. Une fois publiée, elle constituera la base sur laquelle le Bureau s'appuiera pour calculer et publier les comptes économiques du Kosovo pour 2005, dont la publication a pris un retard considérable. Le manque de capacité technique demeure le principal obstacle à la production en temps voulu de statistiques fiables.

64. Une étude des 14 municipalités vérifiées par le Bureau du Vérificateur général a trouvé inadéquate l'application des recommandations d'audit.

65. L'administration fiscale du Kosovo a élaboré un plan stratégique pour 2007-2010 et un plan d'exécution pour 2007. Elle a par ailleurs mis en place cinq groupes thématiques chargés de traiter des questions soulevées dans le contexte de l'activité concernant les programmes fiscaux de la Communauté européenne et la mission du FMI au Kosovo en octobre 2006.

66. Le Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo s'est réuni périodiquement, approuvant le lancement des 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> séries de privatisations. À la fin de décembre 2006, 393 nouvelles entreprises découlant de 256 sociétés collectives avaient été mises en vente par adjudication, 216 contrats de vente avaient été signés et 85 autres attendaient d'être signés. Le montant total des revenus de la privatisation s'élevait à 267 784 767 euros. Le Conseil a approuvé au total 76 liquidations, dont les revenus correspondants s'élèvent à 2 856 040 euros. Vingt pour cent des revenus de la privatisation doivent être versés aux anciens employés des entreprises privatisées qui remplissent les conditions voulues.

67. À la fin de janvier 2007, la direction de toutes les entreprises publiques avait été transférée aux Kosovars.

68. Le montant des droits de douane perçus pour 2006 est le plus élevé à ce jour, s'élevant à 459 500 000 euros, une augmentation de 12,5 % par rapport à 2005.

### **Économie : les difficultés à surmonter**

69. Il reste très difficile de se conformer aux recommandations du FMI à moyen et à long terme face aux pressions à la hausse exercées sur les dépenses, y compris

celles qui peuvent porter sur le règlement du statut. L'application possible d'un certain nombre de lois relatives aux avantages sociaux grèverait lourdement le budget du Kosovo et serait en violation de la Lettre d'intention signée avec le FMI en 2005.

70. Il convient d'améliorer la prise en compte et l'application des recommandations des commissaires aux comptes.

71. L'encaissement des fonds demeure un grand problème pour plusieurs entreprises de services publics et fait obstacle à leur viabilité économique.

### **Droits de propriété**

72. La loi sur les logements attend toujours d'être adoptée par l'Assemblée. Le projet de loi sur le traitement des constructions illégales et le projet de loi sur la transformation des occupants de biens fonciers en propriétaires sont en cours d'examen par l'Assemblée. La loi sur les droits réels, que le Gouvernement considère comme une priorité, est en cours d'examen par les institutions provisoires et doit faire l'objet d'un examen complémentaire par des juristes avant d'être promulguée.

73. Le 11 janvier, le projet de plan spatial 2005-2015 pour le Kosovo a franchi le cap de la première lecture à l'Assemblée du Kosovo. Le plan appuie un développement social et économique durable, le respect de l'environnement et de la diversité biologique, et il prévoit la protection de zones spéciales telles que les parcs nationaux et les sites du patrimoine culturel.

74. L'Office kosovar de la propriété immobilière a reçu 8 536 plaintes, concernant pour la plupart des biens agricoles et commerciaux. Les premières décisions devraient être prises en mars.

75. Une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT-ONU), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des institutions provisoires établit les fondements d'un plan d'action longuement différé sur les établissements informels, en consultation avec les communautés touchées. Une campagne a été commencée, utilisant des affiches et des brochures pour promouvoir le droit à un logement adéquat.

76. La reconstruction du cadastre a commencé dans 25 zones du cadastre avec l'appui de la Banque mondiale.

### **Droits de propriété : les difficultés à surmonter**

77. La construction illégale continue d'être fort problématique. Les autorités municipales paraissent incapables d'appliquer le cadre juridique existant ou peu désireuses de le faire. Des plans spatiaux distincts pour les zones de patrimoine culturel et les zones ayant une valeur environnementale doivent être établis, approuvés et mis en œuvre.

78. Les municipalités, en coopération avec les ministères, doivent régler le problème des expropriations irrégulières antérieures et veiller à ce que les travaux publics en cours soient conformes à la loi en fournissant des garanties effectives et en assurant l'accès aux recours judiciaires.

**Le patrimoine culturel**

79. La loi sur le patrimoine culturel a été promulguée le 6 novembre. Comme prévu par la loi, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports travaille actuellement avec l'Assemblée à la mise en place d'un conseil pluriethnique du Kosovo pour le patrimoine culturel.

80. Des progrès ont été enregistrés concernant l'inventaire du patrimoine culturel. À la fin de décembre 2006, 2 847 objets au total avaient été entrés dans la base de données centrale. Le Conseil du Kosovo pour le patrimoine culturel aura compétence pour arrêter définitivement le classement des objets du patrimoine culturel.

81. La reconstruction et la restauration des sites du patrimoine culturel par la Commission de la reconstruction se poursuivent. La Commission a tenu une réunion en janvier pour établir un plan de travail pour 2007 qui couvrira les travaux menés sur une vingtaine de sites. Des crédits s'élevant à 3 448 988 euros imputés sur le budget consolidé du Kosovo ont été affectés à ces travaux.

82. Le Service de police du Kosovo fait état d'une diminution tendancielle du nombre des incidents contre les églises orthodoxes serbes, 10 ayant été signalés au cours de la période considérée, dont 7 concernaient des vols et 3 des actes de vandalisme mineurs.

83. Les points de contact du Service de police du Kosovo et du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports continuent de tenir des réunions portant sur la sécurité, et la coopération entre ces deux entités demeure solide. Des mesures de protection supplémentaires comprennent à présent un accroissement du nombre des patrouilles locales effectuées par le Service de police sur les sites du patrimoine culturel et les sites religieux, en particulier les sites orthodoxes en cours de reconstruction. En moyenne, le Service de police effectue chaque semaine plus de 2 000 patrouilles dans l'ensemble du Kosovo.

**Patrimoine culturel : les difficultés à surmonter**

84. Il faudrait élaborer et adopter dans les délais prévus par la loi 14 lois subsidiaires nécessaires à l'application de la loi sur le patrimoine culturel.

85. Les institutions provisoires devraient trouver les moyens d'assurer comme il se doit la protection des sites du patrimoine culturel, notamment des mesures de sécurité renforcées, la condamnation des actes ciblant ces sites, et la publication de messages positifs sensibilisant à la valeur du patrimoine culturel.

**Corps de protection du Kosovo**

86. Le nombre des membres non albanais du Corps de protection du Kosovo (CPK) a légèrement diminué au cours de la période considérée, s'élevant actuellement à 213 (7 %), dont 49 Serbes (1,5 %). Cette diminution est due principalement à l'absentéisme et au limogeage qui en a découlé. Les officiers Serbes du Kosovo restent soumis à de fortes pressions exercées par leur communauté pour ne pas participer au CPK. Aucune allégation interne faisant état de discrimination n'a été formulée. Vingt-quatre postes vacants restent réservés à des non-Albanais. Le 24 janvier, le commandant du CPK a signé le plan d'action de

2007 pour le recrutement et le maintien en poste des minorités ethniques et l'appui à celles-ci.

87. Les femmes sont représentées à tous les niveaux du CPK, mais elles sont relativement peu nombreuses (97, soit 3,2 % en octobre 2006), et elles continuent d'occuper des postes à des échelons relativement plus élevés que les hommes.

88. Le respect de la discipline continue de s'améliorer, mais des progrès restent à faire en matière d'effectifs et d'examen des affaires disciplinaires par le CPK.

89. La capacité de déminage du CPK s'est accrue avec le recrutement de 24 nouveaux démineurs : le CPK devrait pouvoir assumer à la fin de 2007 l'entière responsabilité de la neutralisation de l'ensemble des mines et munitions non explosées. En 2006, au 15 décembre, lorsque les équipes ont cessé leurs activités de déminage pour la saison hivernale, le CPK avait localisé et détruit au total 1 962 mines et munitions non explosées et déminé 781 237 mètres carrés.

90. La capacité de la Brigade de protection civile s'accroît, sa pleine capacité opérationnelle devant être bientôt approuvée dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de la neutralisation des engins explosifs, de la lutte contre l'incendie et de la protection contre les substances dangereuses.

91. Un accord technique de coopération en matière d'interventions civiles d'urgence a été signé le 22 décembre entre le CPK, le Bureau du Coordonnateur du CPK et le Département de gestion des situations d'urgence du Ministère de l'intérieur. La Commission parlementaire sur la sécurité a tenu une audition publique pour le CPK sur la gestion des situations d'urgence le 23 janvier.

#### **Corps de protection du Kosovo : les difficultés à surmonter**

92. Malgré des politiques de recrutement positives, l'engagement actif des communautés serbes du Kosovo et aucun élément interne attestant de discrimination, le CPK continue d'éprouver de la difficulté pour attirer et garder les recrues originaires de la communauté serbe du Kosovo.

93. Le règlement du statut futur du Kosovo devrait aborder aussi la question du CPK et de son futur. Cela pourrait entraîner des transformations importantes et poser de nombreux problèmes au CPK et à ses dirigeants. Cela est particulièrement vrai s'agissant de la rationalisation des effectifs, du matériel et des infrastructures, qui ont tous un coût. Le CPK aura besoin de donateurs et d'autres appuis substantiels pour résoudre les problèmes de cette nature.

94. L'appui des donateurs demeure nécessaire pour les projets humanitaires du CPK. Une grande partie du matériel du CPK est obsolète. Du nouveau matériel lourd (par exemple des niveleuses et des camions lourds) améliorerait sa capacité.

## Annexe II

### Composition et effectif de la composante de police de la MINUK (au 19 février 2007)

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	164	Lituanie	6
Argentine	10	Malawi	5
Autriche	28	Népal	17
Bangladesh	29	Nigéria	26
Brésil	2	Norvège	18
Bulgarie	53	Ouganda	4
Chine	18	Pakistan	151
Croatie	9	Pays-Bas	1
Danemark	24	Philippines	44
Égypte	16	Pologne	122
Espagne	13	Portugal	7
États-Unis d'Amérique	221	République tchèque	16
Fédération de Russie	42	Roumanie	182
Finlande	2	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	65
France	51	Slovénie	15
Ghana	35	Suède	34
Grèce	10	Suisse	6
Hongrie	14	Timor-Leste	9
Inde	71	Turquie	141
Italie	28	Ukraine	189
Jordanie	38	Zambie	9
Kenya	15	Zimbabwe	18
Kirghizistan	6		
<b>Total</b>			<b>1 984</b>

### Composition du Service de police du Kosovo (au 19 février 2007)

<i>Catégorie</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Effectif</i>
Albanais du Kosovo	83,99	6 060
Serbes du Kosovo	10,31	744
Membres d'autres minorités ethniques	5,70	411
<b>Total</b>		<b>7 215</b>
Hommes	86,44	6 237
Femmes	13,56	978

## Annexe III

**Composition et effectif de la composante liaison militaire  
de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies  
au Kosovo (au 19 février 2007)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Bangladesh	1
Bolivie (dans l'attente du remplaçant d'un officier de liaison)	–
Bulgarie	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2
Fédération de Russie	2
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	4
Jordanie	2
Kenya	1
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Pologne	1
Portugal	2
République tchèque	1
Roumanie	3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Ukraine	2
Zambie	1
<b>Total</b>	<b>36</b>



Map No. 4133 Rev. 27 UNITED NATIONS  
March 2007

Department of Peacekeeping Operations  
Cartographic Section